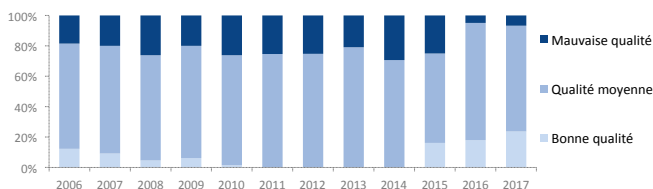


EAU | COQUILLAGES ET PÊCHE À PIED

La qualité sanitaire des coquillages de pêche à pied récréative s'améliore
En 2017, la surveillance sanitaire des zones de pêche à pied récréative a porté sur 59 sites de ramassage de moules, huîtres, coques ou palourdes. Comparativement à l'année précédente, l'examen des résultats montre une augmentation du nombre de sites de bonne qualité et parallèlement une diminution du nombre de sites de qualité moyenne ou mauvaise. Cette évolution confirme donc la trajectoire positive identifiée depuis 2014. De façon générale, du fait notamment d'une capacité supérieure de filtration et de rétention des polluants, la qualité sanitaire des coquillages fouisseurs (coques, palourdes) est moins bonne que celle des coquillages non-fouisseurs (moules, huîtres).

Évolution du classement des sites de pêche à pied de loisirs de 2006 à 2017



Source : Agence Régionale de Santé Bretagne.

AIR | POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Un épisode marquant de 6 jours consécutifs de dépassement de seuils en janvier 2017 sur l'ensemble de la région

Les particules fines dites « PM10 » sont responsables d'une augmentation des risques de maladies respiratoires, cardiovasculaires et des cancers.

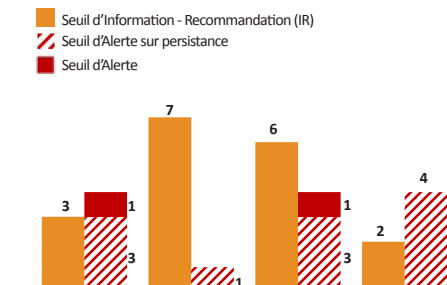
En 2017, la qualité de l'air en Bretagne reste impactée principalement lors des périodes hivernales avec des conditions météorologiques anticycloniques. Celles-ci ont cependant été moins fréquentes qu'en 2016. Ainsi, un seul épisode généralisé sur l'ensemble de la région a été enregistré du 20 au 25 janvier 2017, impactant les 4 départements bretons. Sur l'année complète, l'Ille-et-Vilaine affiche un nombre de jours de dépassement de seuils toujours plus élevé que les autres départements bretons mais moindre que l'année précédente.

En dehors des pics de pollution, la diminution des concentrations particulières de fond reste primordiale pour agir sur les impacts sanitaires.

Nombre de jours de dépassement des seuils d'Information-Recommandation (IR) et d'alerte pour les PM10 en 2017

NB : depuis la mise en application de l'arrêté du 7 avril 2016 modifié, la notion d'alerte sur persistance est intégrée à la gestion des épisodes de pollution. Elle permet le déclenchement de mesures d'urgence dès qu'un dépassement prolongé du seuil d'Information-Recommandation (IR) est prévu. Dès le 3^e jour consécutif de dépassement du seuil d'IR en PM10, l'alerte sur persistance était activée en 2017. À compter de 2018, cette dernière est désormais activée dès le 2^e jour consécutif du seuil de dépassement d'IR.

Seuil d'alerte (80 µg/m³ en moyenne journalière et/ou persistance)
Seuil IR (50 µg/m³ en moyenne journalière)



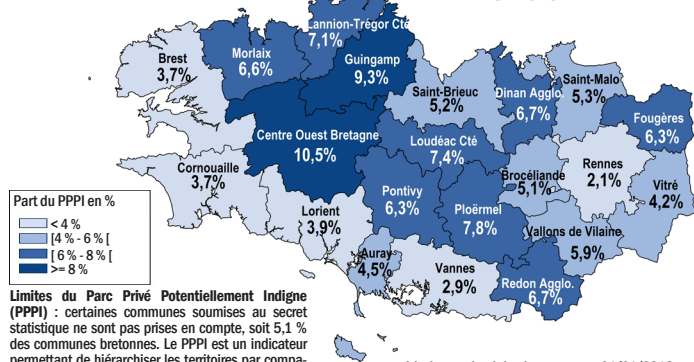
Source : AIR Breizh, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne - Rapport Annuel d'activité 2017.

HABITAT | PARC POTENTIELLEMENT INDIGNE

Centre Ouest Bretagne et Guingamp : les 2 pays les plus touchés

L'habitat indigne recouvre les logements insalubres ou dangereux, qui peuvent présenter des risques pour la sécurité : chute, électrocution, incendie... ainsi que pour la santé : intoxication au monoxyde de carbone (liée au dysfonctionnement du chauffage), saturnisme (lié à la présence de peintures au plomb dégradées), allergies et problèmes respiratoires (liés à l'humidité ou au froid). En 2013, 4,8 % des résidences principales du parc privé breton sont potentiellement indignes, soit plus de 63 000 logements. Ce sont majoritairement des maisons rurales anciennes, habitées par leurs propriétaires, généralement âgés.

Part du parc privé potentiellement indigne en 2013



Limites du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : certaines communes soumises au secret statistique ne sont pas prises en compte, soit 5,1 % des communes bretonnes. Le PPPI est un indicateur permettant de hiérarchiser les territoires par comparaison. Ce n'est pas une valeur absolue à employer. Pour l'EPCI Redon Agglomération, les 8 communes du département de Loire-Atlantique ne sont pas prises en compte pour le calcul.

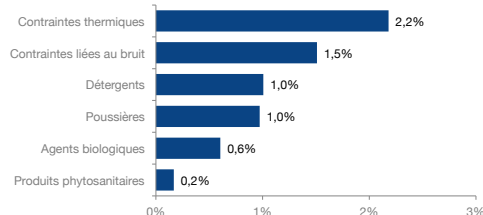
Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne - fichiers ANAH 2015 et Filicom 2013, exploitation ORS Bretagne.

TRAVAIL | MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Les agents environnementaux sont évoqués chez 6,5 % des salariés touchés par une MCP (Maladie à Caractère Professionnel)

Le programme « Quinzaines MCP » mené en Bretagne depuis 2012 permet notamment d'estimer les prévalences des pathologies d'origine professionnelle non indemnisées, ainsi que les agents d'exposition associés. En Bretagne, à partir des Quinzaines 2012-2017, globalement les MCP concernent 1 salarié sur 15 et les agents environnementaux sont évoqués chez 6,5 % d'entre eux. Les contraintes thermiques représentent 2,2 % des salariés touchés par une MCP. À l'exception des contraintes liées au bruit à l'origine de la totalité des troubles de l'audition, les autres agents génèrent principalement des irritations et/ou allergies (cutanées ou respiratoires), ou sont associés à des troubles musculo-squelettiques et dans une moindre mesure à des affections cardiovasculaires.

Répartition des agents d'exposition environnementaux impliqués dans une MCP sur la période cumulée 2012-2017



Sources : Santé Publique France, Direccte Bretagne, ORS Bretagne - Quinzaines MCP 2012 à 2017.

Santé Environnement en Bretagne

10 indicateurs

Notre environnement, c'est notre santé : mobilisons-nous !



réalisé dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement



2017 > 2021
ÉDITION 2018

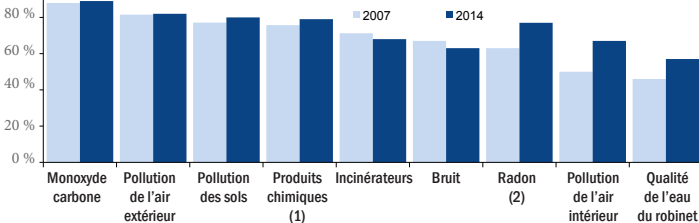


SANTÉ | PERCEPTION DES RISQUES

Monoxyde de carbone et pollution de l'air extérieur, considérés comme les facteurs de l'environnement les plus à risque

En 2014 comme en 2007, les 2 facteurs environnementaux qui préoccupent le plus les Bretons sont le monoxyde de carbone et la pollution de l'air extérieur considérés pour 8 à 9 sur 10 d'entre eux comme étant des facteurs de risque élevés. Mais, par rapport à 2007, la perception des risques est nettement plus marquée concernant le radon, la pollution de l'air intérieur et la qualité de l'eau du robinet. Cette dernière demeure cependant le facteur environnemental perçu comme le moins à risque.

Perception par la population bretonne des risques environnementaux* en 2007 et en 2014



Sources : Santé Publique France, ORS Bretagne - Baromètres santé environnement 2007 et 2014.

*Pourcentage de Bretons percevant le risque élevé voire très élevé (parmi les personnes qui ont entendu parler du thème et se sont prononcées sur la perception du risque (hors « Ne sait pas »)).
(1) Produits ménagers, de bricolage et de jardinage.
(2) En 2007, seuls les Bretons résidant dans un département prioritaire (Côtes-d'Armor, Morbihan et Finistère) avaient été interrogés sur la thématique du radon, alors qu'en 2014, ceux des 4 départements ont été sollicités.

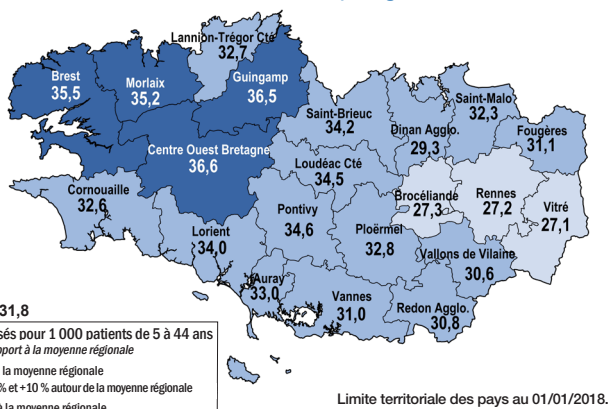
SANTÉ | ASTHME

Des disparités de prescription d'antiasthmiques selon les pays

Moins de 32 patients bretons âgés de 5 à 44 ans sur 1 000 ont fait l'objet d'au moins trois délivrances pour médicaments antiasthmatiques en 2017. Les taux les plus élevés sont observés dans le centre et le quart Nord-Ouest de la région, à l'exception de l'EPCI Lannion-Trégor Communauté. À l'opposé, les pays situés à l'Est apparaissent moins concernés.

Pathologie chronique souvent d'origine allergique, la survenue de l'asthme est favorisée par les allergènes présents dans l'air extérieur : pollens, particules fines, gaz toxiques, et dans l'air intérieur : acariens, moisissures, produits à usage domestique, tabac...

Recours à un traitement antiasthmatique régulier* en 2017



Sources : Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie, Insee, Exploitation ORS Bretagne.

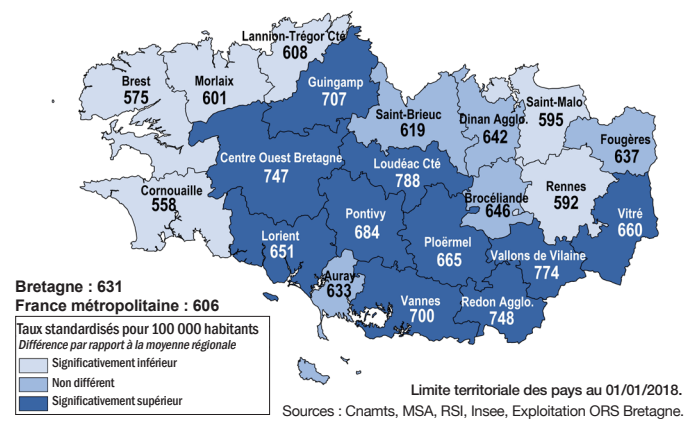
*Au moins trois délivrances au cours de l'année

SANTÉ | MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Une situation contrastée selon les pays : la façade maritime ouest, la zone la moins touchée

Le pourtour littoral ouest de la région et les pays de Saint-Malo et de Rennes présentent les taux les plus faibles. À l'opposé, les pays situés à l'est de cette frange sont en situation défavorable, à l'exception des pays de Saint-Brieuc, d'Auray, de Brocéliande, de Fougères et de l'agglomération de Dinan qui ne se différencient pas de la moyenne régionale. Les principaux facteurs environnementaux susceptibles de jouer un rôle dans la genèse des maladies cardiovasculaires sont la pollution atmosphérique (particules fines et ultra-fines, ozone...), le bruit et le monoxyde de carbone.

Admissions en ALD pour maladies cardiovasculaires (non compris hypertension) en 2010-2014

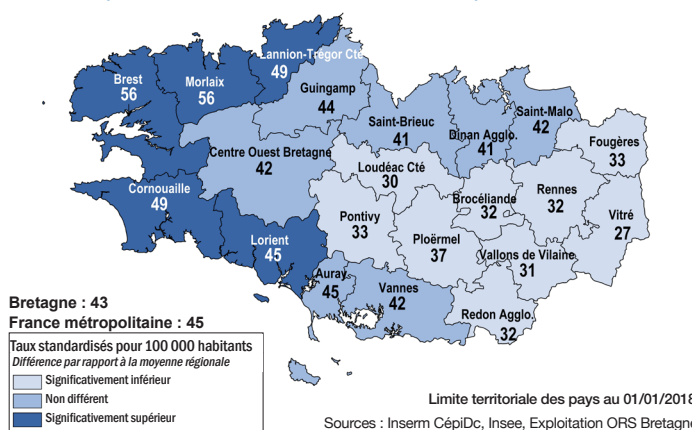


SANTÉ | CANCERS TRACHÉE, BRONCHES, POUMONS

Une mortalité plus élevée dans les pays de la bordure littorale ouest

La Bretagne se situe néanmoins dans un contexte de sous-mortalité par rapport à la France. Le tabagisme est le principal facteur de risque du cancer du poumon, mais plusieurs facteurs environnementaux sont également reconnus (ex : amiante, radon) ou suspectés (ex : particules fines, certains pesticides). Selon Santé publique France, une exposition professionnelle serait impliquée dans 15 à 30 % des cancers du poumon.

Mortalité par cancer de la trachée, des bronches et des poumons en 2005-2014

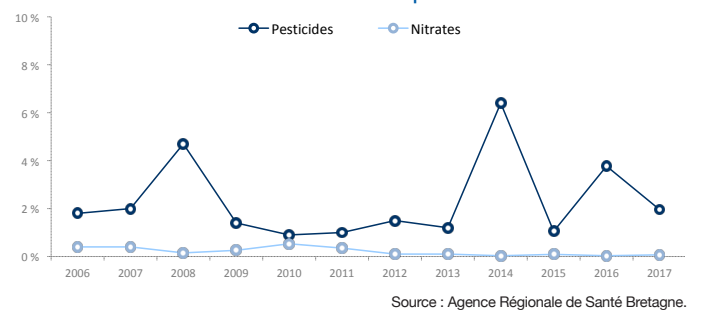


EAU | EAU POTABLE

Nitrates et pesticides : une exposition limitée

L'exposition de la population aux nitrates et pesticides dans l'eau distribuée a fortement diminué depuis 2000, tant en termes de population concernée que de durée et d'amplitude des dépassements. Cette situation, meilleure que la moyenne nationale, est due aux mesures préventives et correctives mises en œuvre (protection des ressources, abandon de captages, mélanges, traitements). Les non-conformités résiduelles, sont dues à des problèmes ponctuels de traitement (mauvais réglage, difficulté à faire face à une fluctuation rapide de la qualité de la ressource en eau...).

Évolution de la part de la population bretonne ayant été exposée à une eau non conforme en nitrates et pesticides de 2006 à 2017



EAU | ALGUES VERTES (ULVES)

En 2017, la prolifération la plus précoce enregistrée depuis le début des suivis renforcés

Les algues vertes, présentes naturellement sur le littoral breton, prolifèrent anormalement dans les eaux riches en azote et en phosphore. La putréfaction des monceaux d'algues échouées est susceptible de libérer des gaz tels l'hydrogène sulfuré qui, inhalé, peut entraîner de graves malaises.

En 2017, 94 sites ont été touchés sur les 140 recensés. 44 communes ont entrepris du ramassage. Le cumul annuel de surface couverte est en forte hausse (+ 57 %) par rapport à 2016 et supérieur à toutes les années antérieures depuis 2009 ainsi qu'à la moyenne pluriannuelle 2002-2016 (+ 42 %). La prolifération a été particulièrement précoce (la plus précoce de la série 2002-2016) et a culminé en mai-juin en raison de l'existence d'un stock important en octobre 2016 et des conditions hivernales très peu dispersives (faible houle et température élevée de l'eau).

Évolutions interannuelles 2006-2017 des surfaces* couvertes par les ulves sur les sites de plage au niveau régional : cumul annuel sur les 7 inventaires mensuels (ha)

